

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 février 2011**  
~~~~~

MOTION RELATIVE A L'EXPLOITATION DES GAZ DE SCHISTE

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 février 2011 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Étaient présents ou représentés : Jacky GALABRUN, Michel SAINTPIERRE, Agnès CONSTANT, Jean-François RUIZ, Jean-François CADILHAC, Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, Michel COUSTOL, Jean-Pierre GABAUDAN, Jean-Pierre PECHIN, Martine BONNET, Jacques DONNADIEU, Louis VILLARET, Claude CARCELLER, Eric CORBEAU, René GOMEZ, Anne-Marie DEJEAN, Christian LASSALVY, Maurice DEJEAN, Jean-Claude MARC, Eric PALOC, Fabienne GALVEZ, Didier LAMONT, Georges PIERRUGUES, Jérôme CASSEVILLE, Philippe SALASC, Franck DELPLACE, Catherine JOSIEN, André YVANEZ, Bernard JEREZ, Jean-Pierre DURET, Gérard CABELLO, Robert POUJOL, Maguelonne SUQUET, Jean-Marcel JOVER, Hélène BARRAL, Jean-Pierre BERTOLINI - Bernard CAUMEL suppléant de Daniel REQUIRAND, Olivier LÉCOMTE suppléant de Sylvie CONTRERAS, Jean-Luc CROIZIER suppléant de Bernard DOUYSSSET, Alain CALAS suppléant de Marie-Claude BEDES

Procurations :

Excusés : Frédéric GREZES, Cyrille CADARS

Absents : François GASTAN, Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Robert SIEGEL

Quorum : 23	Présents : 40	Votants : 40	Pour 40 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------



Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu les projets d'exploitation des gaz de schiste en France et plus particulièrement dans le sud du pays, où 3 permis exclusifs de recherche (Montélimar, Villeneuve de Berg et Nant) ont été accordés par le précédent ministre d'état chargé de l'énergie,

Vu le permis de Montélimar, qui autorise le groupe « Total E&P France et Devon Energie Montélimar SAS » à entreprendre pour une durée de 5 ans des recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux sur un périmètre de 4 327 km², allant du sud de valence à Montpellier au Causse du Larzac,

Considérant que ces autorisations ont été attribuées avec la plus grande discrétion,

Considérant que plusieurs états américains, dont celui de New York ont décrété un moratoire sur l'exploitation du gaz de schistes pour protéger les réserves d'eau potable et l'environnement,

Considérant que pour ce qui est des quantités d'eau à mobiliser, le choix de la région frappée de sécheresse endémique depuis plusieurs années est loin de satisfaire au principe de préservation des ressources en eau énoncé à l'article 27 du Grenelle,

Considérant que de nombreux problèmes de protection des captages d'eau ont été identifié dans cette région, du fait des aquifères karstiques qui peuvent réagir de façon très violentes aux polluants.

VU LA CHARTE DE PAYS DU CŒUR D'HERAULT :

Vu la Charte de Pays du Cœur d'Hérault 2003-2013 et plus particulièrement son axe 2 relatif à un développement urbain intégré et à la protection et à la mise en valeur de l'environnement et du patrimoine,

Vu les **Grands Sites** du Cœur d'Hérault à savoir le Grand Site de France Saint Guilhem le Désert Gorges de l'Hérault et les deux OGS, OGS Vallée du Salagou et OGS Cirque de Navacelles,

Vu l'enjeu en terme de biodiversité du fleuve Hérault, ses affluents et ses milieux humides, habitats naturels d'intérêt communautaire, inscrit au sein du réseau Natura 2000 dans le site « Gorges de l'Hérault ».

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

➤ **DE DEMANDER AU GOUVERNEMENT ;**

- ✕ d'annuler le permis de recherche sur le secteur de Nant,
- ✕ de prononcer un moratoire sur ces recherches,
- ✕ de bien vouloir lui faire connaître l'état d'avancement des recherches en France et leur coût précis,
- ✕ l'ouverture d'un débat public.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 420 le 28 FEV. 2011

Publication le 28 FEV. 2011

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 25 FEV. 2011

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

